

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le déménagement prévu le vendredi 1^{er} septembre 2023, au 1 rue de Neufchâtel à FORGES-LES-EAUX
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement,

N°2023-166

Objet : Déménagement

1 rue de Neufchâtel

Le vendredi 1^{er} septembre
2023

De 7H00 à 20H00

ARRETE :

Article I :

Le déménagement est autorisé et le stationnement sera interdit à tout véhicule excepté pour le déménagement au 1 rue de Neufchâtel à Forges-les-Eaux sur 4 Places de stationnement le vendredi 1^{er} septembre 2023 de 7H00 à 20H00.

Article II :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. La société de déménagement DEMECO, 7 avenue du Général Leclerc, 76530 GRAND-COURONNE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour le déménagement dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 28 août 2023

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **29 AOÛT 2023**

